



AI été licencié de manière abusive?

Par **claudio02**, le **02/11/2008** à **23:28**

bonjour,

ma question est de savoir si ma situation peut avoir gain de cause au prud homme. eTANT cadre dans une établissement medico social depuis plusieurs année, le directeur a récemment mis en place une badgeuse dont je refuse l'utilisation pour des motifs personnelles et divergence d'opinion avec le directeur dont nous avons discuté. après ne pas avoir pointer pendant deux mois, il me met a pied immédiatement et me licencie pour faute grave car il a trouvé un arrêté de cassation ayant jugé une affaire similaire. la faute grave est elle invocable dans ce cas? S'achant que ce système n'existe pas avant et que mon maintien ne me semble pas problématique en attendant mon préavis? DE PLUS, il a attendu 2 mois pour le faire, n'est ce pas tardif? DU COUP IL ME FAIT "Perdre les droit indemnités qui s'élève a plus de 4000 euros.ct son seul intérêt je pense de cette procédure qui me semble abusive?

AI JE une chance de mener a bien cet injustice au prud homme?

AU NIVEAU DU DROIT DU TRAVAIL, n'y a t il pas procédure abusive et motif de licenciement abusif, certes réelle et sérieuse mais pas faute grave?

merci pour vos réponses précieuses!!!!